

Fiche mission SCV animation de la vie associative

| | |
|---------------------------|---|
| Contexte | <p>L'association est un mouvement d'éducation populaire qui travaille à la prise de conscience du public afin qu'un changement des mentalités et des comportements s'opère dans le but de contribuer individuellement et collectivement à la construction d'un monde juste, solidaire et durable. Notre objectif : « Informer et éduquer pour construire un monde solidaire ». L'objet de l'association s'axe autour de l'éducation populaire, que ce soit l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale ou bien l'éducation à l'environnement et au développement durable.</p> <p>Pour cela nous fonctionnons autour de quatre pôles d'activités : Animation, Mobilisation, Accompagnement et Formation, et d'un Centre de ressources et d'information. Cela nous permet d'avoir des moyens d'action variés afin de toucher tous les publics.</p> |
| Description de la mission | <p>Le/la SCV participera au développement de la vie associative et aux différentes actions du pôle mobilisation, principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement d'activités en relation avec les bénévoles de la structure dans le cadre du développement de la vie associative. - Appui à l'animation du centre de ressources et d'information. - Participation au projet « le rallye des solidarités » en sensibilisant et mobilisant des citoyens de la ville de Villiers-le-Bel |
| Qualités souhaités | <p>Un attrait par les thématiques développées par l'association : l'environnement, le développement durable, la citoyenneté, la solidarité internationale.</p> <p>Un attrait pour le milieu associatif</p> <p>Aptitude en animation devant un public</p> <p>Aptitude à travailler en équipe</p> <p>Ouverture d'esprit, curiosité, adaptabilité, sens du contact.</p> |
| Conditions : | <p>Lieu : Association la Case – 1 rue Jean Bullant à Villiers-le-Bel (Val d'Oise) – déplacement sur le département (prises en charges par l'association).</p> <p>Durée : 8 mois à partir du 4 janvier 2021</p> <p>Horaires particuliers poste nécessitant une grande disponibilité, possible animations et / ou réunions le soir ou le Weekend.</p> <p>Indemnisation : 580 €/mois 28h par semaine</p> |